

Conditions générales d'utilisation de l'image du Viaduc de Millau

La Compagnie Eiffage du Viaduc de Millau (CEVM) est bénéficiaire à titre exclusif de l'intégralité des droits patrimoniaux comprenant tous les droits d'exploitation attachés à l'image même du viaduc de Millau.

Il convient que vous lisiez ce document avec attention puisqu'il fixe les conditions d'utilisation de l'image du Viaduc de Millau.

Article 1 : mise à disposition de photographies par Compagnie Eiffage du Viaduc de Millau, étendue et limite de la mise à disposition

1.1 CEVM autorise l'utilisation des photographies du Viaduc de Millau dans les limites énoncées ci-dessous :

- **Représentations** : les photographies sont utilisables sur tous supports (papier, diapositives, sur tout support numérique, Cd-rom, sur un réseau informatique du type Internet, dans une base de données, ainsi que sur tous supports graphiques ou électroniques...) et pour toute activité de promotion du Viaduc de Millau, du Sud Aveyron et plus généralement du département de l'Aveyron.
- **Partenaires (tours opérateurs, agences de voyages, partenaires locaux...)** : les photographies sont utilisables à des fins d'illustration d'une brochure, d'un catalogue ou pour une illustration de tout autre support (papier, diapositives, sur tout support numérique, Cd-rom, sur un réseau informatique du type Internet, dans une base de données, ainsi que sur tous supports graphiques ou électroniques...) dont la finalité est la promotion du Viaduc de Millau, du Sud Aveyron et plus généralement du département de l'Aveyron.
- **Presse** : l'utilisation des photographies est limitée à l'illustration d'articles diffusés sur tous supports (papier, diapositives, sur tout support numérique, Cd-rom, sur un réseau informatique du type Internet, dans une base de données, ainsi que sur tous supports graphiques ou électroniques...).

1.2 Sont exclues :

- L'utilisation des photographies à des fins d'illustration de pages publicitaires (publicité à des fins commerciales) ;
- L'utilisation des photographies à des fins d'illustration de supports tels que guides, livres, Cdrom ou tout autre support (papier, diapositives, sur tout support numérique, Cd-rom, sur un réseau informatique du type Internet, dans une base de données, ainsi que sur tous supports graphiques ou électroniques...) destinés à la vente ;

- L'utilisation des photographies à des fins d'illustration de supports ne se rapportant pas directement aux secteurs de la construction ou touristique (cette exclusion vaut également pour les supports distribués à titre gratuit) ;

Toute utilisation à des fins autres que celles autorisées ci-dessus nécessite une autorisation écrite et préalable de CEVM.

1.3 Conformément aux dispositions du Code de la Propriété Intellectuelle, toute utilisation, de quelle que nature que ce soit, ne respectant pas les conditions de l'autorisation telles que définies dans le présent contrat, est constitutive d'un acte de contrefaçon susceptible d'engager la responsabilité de son auteur. CEVM se réserve le droit d'agir en justice pour obtenir la cessation d'une telle utilisation non autorisée, et réparation de son préjudice par l'allocation de dommages et intérêts.

Article 2 : conditions d'utilisation

2.1 CEVM consent l'utilisation de l'image du Viaduc de Millau sous la stricte réserve d'une utilisation conforme aux conditions définies dans le présent document.

2.2 La retouche de l'image du Viaduc de Millau nécessite l'autorisation préalable de CEVM. Sans cette autorisation préalable, l'utilisateur s'expose à des poursuites judiciaires pour acte de contrefaçon et sera seul responsable vis-à-vis des photographes auteurs et de CEVM.

Article 3 : signatures et mentions obligatoires

La mention « © Compagnie Eiffage du Viaduc de Millau - Foster and partners - Nom du photographe » devra figurer impérativement sur les photographies au regard de chaque production. L'absence de mention, une mention erronée ou incomplète exposera l'utilisateur au paiement d'une indemnité.

Article 4 : Fourniture de justificatifs de parution

L'utilisateur s'engage à adresser, à titre gracieux et dès parution, 2 exemplaires justificatifs complets de la publication des photographies au service communication de la CEVM.

Article 5 : Loi applicable et juridiction compétente

5.1 Le présent contrat est soumis au droit français.

5.2 Tous différends qui surgiraient à l'occasion de l'interprétation ou de l'exécution des clauses du présent contrat, seront soumis, à défaut de résolution amiable, aux juridictions compétentes.